



Fiche du 3/7/2015, révision 1



---

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit  
Identification du mélange:  
Dénomination commerciale: MASTER
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées  
nettoyeur professionnel
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité  
Fournisseur:  
C-TEC SYSTEM S.A. 42, Route de Satigny Case Postale 711 - CH-1214 Vernier/Genève  
Tel. +41 22 939 10 50  
Fax +41 22 939 10 69  
[contact@ctec-system.com](mailto:contact@ctec-system.com)
- Personne chargée de la fiche de données de sécurité:  
Bureau technique.
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence  
De la société:+41 22 939 10 50  
Institut de toxicologie (en cas d'empoisonnement): 145  
Centre suisse d'information toxicologique: +41 044 251 51 51

---

## SECTION 2: Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange  
Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :
-  Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.
  -  Danger, Eye Dam. 1, Provoque des lésions oculaires graves.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles:



Danger

Mentions de danger:

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence:

P264 Laver avec de l'eau savonneuse après avoir manipulé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un médecin.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

## Fiche de Données de Sécurité

### GL 3 MASTER

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Dispositions spéciales:

Aucune

Contient

métasilicate de disodium

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger




### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

| Qté      | Nom                               | Numéro d'identif.  | Classification  |
|----------|-----------------------------------|--|---|
| 5% - 15% | 2-(3-méthoxypropoxy) propane-1-ol | CAS: 34590-94-8<br>EC: 252-104-2                                 | substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires  |
| < 5%     | métasilicate de disodium          | Numéro 014-010-00-8<br>Index:<br>CAS: 6834-92-0<br>EC: 229-912-9 |  3.2/1B Skin Corr. 1B H314<br> 3.8/3 STOT SE 3 H335 |
| < 5%     | pyrophosphate de tétrapotassium   | CAS: 7320-34-5<br>EC: 230-785-7                                  |  3.3/2 Eye Irrit. 2 H319   |

### SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires



## Fiche de Données de Sécurité

### GL 3 MASTER

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

---

#### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

##### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

##### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

---

#### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

##### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Éliminer toute source d'allumage.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

##### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

##### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

##### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir également les paragraphes 8 et 13.

---

#### SECTION 7: Manipulation et stockage

##### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

##### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.



## Fiche de Données de Sécurité

### GL 3 MASTER

Indication pour les locaux:  
Locaux correctement aérés.  
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)  
Aucune utilisation particulière

---

#### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

##### 8.1. Paramètres de contrôle

2-(3-méthoxypropoxy)propane-1-ol - CAS: 34590-94-8

UE - LTE(8h): 308 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm - Remarques: Indicative Occupational Exposure Limit Values [2,3] and Limit Values for Occupational Exposure [4] (for references see bibliography)

ACGIH - LTE(8h): 100 ppm - STE: 150 ppm - Remarques: Skin - Eye and URT irr, CNS impair

Valeurs limites d'exposition DNEL

N.A.

Valeurs limites d'exposition PNEC

N.A.

##### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

---

#### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

##### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| Propriétés   | valeur              | Méthode : | Remarques |
|--|---------------------|-----------|-----------|
| Aspect et couleur:                                     | Clair Liquide Jaune | --        | --        |
| Odeur:   | Caractéristique     | --        | --        |
| Seuil d'odeur :  | N.A.                | --        | --        |
| pH:  | Env. 11 (Sol. 1%)   | --        | --        |
| Point de fusion/congélation:                           | Env. -5°C           | --        | --        |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition: | Env 110°C           | --        | --        |
| Point éclair:  | >100°C              | --        | --        |
| Vitesse d'évaporation :                                | N.A.                | --        | --        |
| Inflammation solides/gaz:                              | N.A.                | --        | --        |

## Fiche de Données de Sécurité

### GL 3 MASTER

| Propriétés   | valeur        | Méthode : | Remarques |
|--|---------------|-----------|-----------|
| Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : | N.A.          | --        | --        |
| Pression de vapeur:  | N.A.          | --        | --        |
| Densité des vapeurs:   | N.A.          | --        | --        |
| Densité relative:  | Env 1,06 g/mL | --        | --        |
| Hydrosolubilité:   | Total         | --        | --        |
| Solubilité dans l'huile :                                      | Insoluble     | --        | --        |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau):                        | N.A.          | --        | --        |
| Température d'auto-allumage :                                  | N.A.          | --        | --        |
| Température de décomposition:                                  | N.A.          | --        | --        |
| Viscosité:   | N.A.          | --        | --        |
| Propriétés explosives:   | No            | --        | --        |
| Propriétés comburantes:  | No            | --        | --        |

#### 9.2. Autres informations

| Propriétés  | valeur | Méthode : | Remarques |
|---|--------|-----------|-----------|
| Miscibilité:  | N.A.   | --        | --        |
| Liposolubilité:                                       | N.A.   | --        | --        |
| Conductibilité:                                       | N.A.   | --        | --        |
| Propriétés caractéristiques des groupes de substances | N.A.   | --        | --        |

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

### 10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut générer des gaz inflammables au contact de substances organiques halogénées, de métaux élémentaires.

### 10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques concernant le mélange :

N.A.

Informations toxicologiques concernant les substances principales présentes dans le mélange :

N.A.

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement 453/2010/CE indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:



## Fiche de Données de Sécurité

### GL 3 MASTER

- a) toxicité aiguë;
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
- j) danger par aspiration.

---

#### SECTION 12: Informations écologiques

##### 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

REGLEMENT (CE) NO 648/2004 - CONTIENT: < 5% phosphates, agents de surface anioniques, savon. Autres composants: Parfums.

##### 12.2. Persistance et dégradabilité

N.A.

##### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

##### 12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

##### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

##### 12.6. Autres effets néfastes

Aucun

---

#### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

##### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

---

#### SECTION 14: Informations relatives au transport

##### 14.1. UN number

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

##### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

N.A.

##### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe

N.A.

IMDG-Classe:

N.A.

##### 14.4. Groupe d'emballage

N.A.

##### 14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin:

N.A.

##### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Ferroviaire (RID):

N.A.

##### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

N.A.



## Fiche de Données de Sécurité

### GL 3 MASTER

#### SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 453/2010 (Annexe II)

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Aucune

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2003/105/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

1999/13/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directives 82/501/EC(Seveso), 96/82/EC(Seveso II):

N.A.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

#### SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième

Edition - Van Nostrand Reinold

CCNL - Annexe 1

Ajouter toute bibliographie supplémentaire éventuellement consultée

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.



## Fiche de Données de Sécurité

### GL 3 MASTER

|             |  |
|-------------|--|
| GefStoffVO: | Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.  |
| GHS:        | Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.  |
| IATA:       | Association internationale du transport aérien.  |
| IATA-DGR:   | Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA). |
| ICAO:       | Organisation de l'aviation civile internationale.  |
| ICAO-TI:    | Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).                                     |
| IMDG:       | Code maritime international des marchandises dangereuses.  |
| INCI:       | Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.   |
| KSt:        | Coefficient d'explosion.   |
| LC50:       | Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.  |
| LD50:       | Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.   |
| LTE:        | Exposition à long terme.   |
| PNEC:       | Concentration prévue sans effets.  |
| RID:        | Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.                                    |
| STE:        | Exposition à court terme.  |
| STEL:       | Limite d'exposition à court terme.   |
| STOT:       | Toxicité spécifique pour certains organes cibles.  |
| TLV:        | Valeur de seuil limite.  |
| TWATLV:     | Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)                         |
| WGK:        | Classe allemande de danger pour l'eau.   |